

DECISION DE CLASSEMENT
dans la catégorie des meublés de tourisme

Numéro de dossier : 02502025-49418-0075

LE MEUBLE IDENTIFIE CI-DESSOUS

est classé 1 étoile pour une capacité de 5 personnes .

Dénomination commerciale, le cas échéant : **Le Brochet**

Adresse du meublé : 14 rue du Château

Code postal : 25370

Ville : Rochejean

IDENTIFICATION DU LOUEUR :

Nom : **RAGUIN**

Prénom : **Paul**

Adresse : 16 rue du Château

Code postal : 25370

Ville : Rochejean

Tél. :

E-mail : gites@raguin.org

IDENTIFICATION DU MANDATAIRE, LE CAS ECHEANT :

Raison sociale :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

E-mail :

Le présent classement est délivré pour cinq ans.

Fait à Besançon, le : 20/12/2018

Timbre de l'organisme évaluateur

Représentant de l'organisme évaluateur

CDT
83 rue de Dole
25000 BESANÇON
Tél. 03 81 21 29 00

Le Directeur



Avertissement : Au terme de l'article D. 324-4 du code du tourisme, le loueur ou son mandataire dispose d'un délai de quinze jours à réception de la présente proposition pour refuser le classement. A l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis.

ATTESTATION DE VISITE

Identification du loueur :

Nom et prénom : RAGUIN Paul

Adresse : 16 rue du Château

Code postal : 25370 **Ville :** Rochejean **Pays :** FRANCE

Tél : - **E-mail :** gites@raguin.org

Identification du mandataire (le cas échéant) :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Tél : - **E-mail :**

Identification du meublé :

Dénomination commerciale, le cas échéant : Le Brochet

Adresse du meublé : 14 rue du Château

Code postal : 25370 **Ville :** Rochejean

Tél. logement meublé (s'il existe) :

Classement actuel :

Catégorie de classement demandée : 1* **Capacité demandée :** 5 personne(s)

Organisme évaluateur accrédité visé au 1° de l'article L.324-1 du code du tourisme :

Date de délivrance de l'accréditation d'inspection pour le classement du meublé de tourisme :

Organisme visé au 2° de l'article L.324-1 du code du tourisme : DOUBS TOURISME

Date de délivrance de l'accréditation d'inspection pour le classement du meublé de tourisme :
01/04/2014

Rapport édité le : **20/12/2018**

Inspection réalisée le : **18/12/2018**

Nb de points obligatoires atteint : **144**, soit **96 %** du total à atteindre

Conformité du nombre de points total à atteindre : **Oui**

Nb de points à la carte atteint : **67** Conformité du nombre de points à la carte à atteindre : **Oui**

Avis de l'organisme pour la catégorie de classement et la capacité demandées :

Favorable

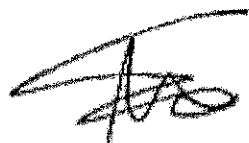
Nom de l'organisme : DOUBS TOURISME

Déclare ces informations justes et sincères

Date : 20/12/2018

Nom et signature du responsable de l'inspection :

Pascale PETITJEAN



Nom de l'organisme visé au 1° ou au 2° du code du tourisme : DOUBS TOURISME

Adresse : 83 Rue de Dole

Code postal : 25000 **Ville :** Besançon

Tél. : 03 81 21 29 99 **Fax :**

Courriel : cdt@doubs.com

Site internet : www.doubs.travel **Référent dossier :** Pascale PETITJEAN

Synthèse de la visite d'inspection

Critères « non applicables » pour le meublé entraînant un changement des totaux obligatoires et « à la carte » à atteindre (cf. guide de contrôle du tableau de classement des meublés de tourisme).

Critères X devenus NA : 40, 41, 42, 98
Critères O devenus NA :
Critères X devenus O : 53, 67
Critères O devenus X : 54

Résultats de la visite d'inspection

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires à respecter pour la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables)	150
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95 % de (a)	142
c) Nombre de points obligatoires atteint	144
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	Oui
d) Nombre de points obligatoires à compenser – dans la limite de 5 % du total des points obligatoires à respecter (coefficient 3), soit (a) – (c) *3 :	18
Points à la carte	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour la catégorie demandée	151
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10 %, 20%, 30 %, 40 % respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5* de (e)	8
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	26
h) Nombre de points à la carte atteint	67
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	Oui

Capacité maximale du meublé (en nombre de personnes susceptibles d'être accueillies) : 5

GRILLE DE CONTROLE

Informations générales

Champs	Caractéristiques du champ
Nature du demandeur (le loueur ou son mandataire)	loueur
Nom du demandeur ou mandataire	RAGUIN
Prénom du demandeur ou mandataire	Paul
Civilité du demandeur ou mandataire	Monsieur
Adresse du demandeur ou mandataire	16 rue du Château
Code postal du demandeur ou mandataire	25370
Commune du demandeur ou mandataire	Rochejean
Pays du demandeur ou mandataire	FRANCE
Téléphone du demandeur ou mandataire	
Courriel du demandeur ou mandataire	gites@raguin.org
Adresse du logement meublé	14 rue du Château
Code postal du logement meublé	25370
Commune du logement meublé	Rochejean
Téléphone du logement meublé	
Dénomination commerciale, le cas échéant	Le Brochet
Classement actuel	
Classement demandé	1*
Capacité demandée	5 personne(s)
Date de la visite d'inspection	18/12/2018
Date d'émission du document	20/12/2018

Champs	Caractéristiques du champ
Nom de l'organisme qui effectue la visite*	DOUBS TOURISME
SIRET de l'organisme	48766452600042
Adresse 1 de l'organisme	
Adresse 2 de l'organisme	
Code postal de l'organisme	25000
Commune de l'organisme	Besançon
Téléphone de l'organisme	03 81 21 29 99
Fax de l'organisme	
Courriel de l'organisme	cdt@doubs.com
Site internet de l'organisme	www.doubs.travel
Civilité de l'inspecteur	Madame
Nom de l'inspecteur	Pascale PETITJEAN

*Données relatives à l'organisme visé au 1° ou au 2° de l'article L. 324-1 du Code du Tourisme

Champs	Caractéristiques du champ
Informations et justifications sur ce qui n'a pas été réalisé par rapport au travail initialement prévu	
Tout ou partie du travail d'inspection a-t-il été sous-traité ?	Non
Si oui, préciser les motifs :	
Si oui, nom du sous-traitant :	
Si oui, s'agit-il d'une sous-traitance interne :	
Si oui, s'agit-il d'une sous-traitance externe :	

Dénomination du meublé : Le Brochet
Dénomination du loueur : RAGUIN Paul
Catégorie de classement : 1*

Le rapport détaillé d'inspection

N° critère	Intitulé du critère	Statut	Nb de points affectés	Validation	points	Note	Surfaces	Commentaires
1	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors salle d'eau et toilettes	X	5	Oui	5		26	Surface de référence à respecter : 26 m ² Surface habitable (hors sanitaires) relevée : 44,17 m ²
2	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 25%	O	4	Oui	4		32,5	Surface de référence majorée de 25% à respecter : 32,5 m ² Surface habitable (hors sanitaires) relevée >
3	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 50%	O	4	Oui	4		39	Surface de référence majorée de 50% à respecter : 39 m ² Surface habitable (hors sanitaires) relevée >
4	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 75%	O	4	Non	0		45,5	Surface de référence majorée de 75% à respecter : 45,5 m ² Surface habitable (hors sanitaires) relevée <
5	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 100%	O	4	Non	0		52	Surface de référence majorée de 100% à respecter : 52 m ² Surface habitable (hors sanitaires) relevée <
6	Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation	X	1	Oui	1			
7	Eclairage en état de fonctionnement de chaque pièce	X	4	Oui	4			
8	Tél à proximité (300m)	X	1	Non	0			
9	Mise à disposition d'un téléphone à l'intérieur du logement avec, au besoin, un système de facturation correspondant à la période de location - téléphone sans fil obligatoire pour la catégorie 5*	O	1	Non	0			
10	Accès internet haut débit	O	3	Oui	3			
11	Télévision couleur installée avec télécommande	O	2	Oui	2			
12	Télévision couleur à écran plat installée avec télécommande	O	2	Oui	2			
13	Possibilité d'accéder à des chaînes internationales ou thématiques	O	2	Oui	2			
14	Chaîne hi-fi (avec radio)	O	2	Non	0			
15	Lecteur DVD	O	2	Non	0			
16	Cloisons fixes de séparation entre les pièces d'habitation	X	4	Oui	4			
17	Présence d'ouvrants sur l'extérieur dans chaque pièce d'habitation	X	5	Oui	5			
18	Occultation opaque extérieure (volets roulants, persiennes, ...) ou intérieure (rideaux, double-rideaux, ...) dans chaque pièce recevant du couchage	X	5	Oui	5			Volets
19	Confort acoustique : toutes précautions techniques devront être prises pour assurer une isolation suffisante conformément aux règles applicables à la date de la construction	X	5	Oui	5			
20	Existence d'un système de chauffage	X	5	Oui	5			
21	Climatisation ou système de rafraîchissement d'air	O	3	Non	0			
22	Machine à laver le linge pour les logements de plus de 4 personnes (inclus)	O	3	Oui	3			
23	Séchoir à linge électrique pour les logements de plus de 6 personnes (inclus) - obligatoire en catégorie 5* pour les logements de plus de 2 personnes (inclus)	O	2	Non	0			
24	Etendage ou séchoir à linge	X	4	Oui	4			
25	Ustensiles de ménage appropriés au logement (minimum : un seau et un balai à brosse avec serpillière ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent, un fer et une table à repasser)	X	5	Oui	5			

N° critère	Intitulé du critère	Statut	Nb de points affectés	Validation	points	Note	Surfaces	Commentaires
26	Placards ou éléments de rangement en nombre suffisant - obligatoire dans chaque pièce d'habitation pour les catégories 3*, 4* et 5*	X	4	Oui	4			
27	Présence d'une table et des assises correspondant à la capacité d'accueil du logement meublé	X	4	Oui	4			
28	Le séjour est équipé d'un canapé ou fauteuil(s) et table basse	X	4	Non	0			
29	Mobilier coordonné ou présentant une harmonie d'ensemble	O	3	Non	0			
30	Respect des dimensions du (ou des) lit(s)	X	4	Oui	4			2 lits 1,40 + 1 lit 0,80
31	Un oreiller par personne - 2 oreillers par personne pour les catégories 3*, 4* et 5*	X	2	Oui	2			
32	Deux couvertures ou une couette par lit - couette obligatoire pour les catégories 4* et 5*	X	2	Oui	2			
33	Matelas protégés par des alaises ou des housses amovibles	X	2	Oui	2			
34	Eclairage en-tête de lit avec interrupteur indépendant	X	1	Non	0			
35	Interrupteur éclairage central près du lit (va-et-vient)	O	2	Non	0			
36	Présence d'une table ou tablette de chevet ou tabouret tête de lit par personne	O	2	Non	0			
37	Une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	X	5	Oui	5			
38	Douche ou baignoire avec pare-douche	X	3	Oui	3			Douche sabot avec rideau
39	Un water-closet (avec cuvette à l'anglaise, abattant, chasse d'eau) privatif intérieur au logement - water-closet indépendant de la salle d'eau obligatoire pour les 5*	X	2	Oui	2			
40	Une deuxième salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	NA	5	Non	0			Critère non applicable pour les logements de moins de 7 personnes en catégorie 1,2,3,4*
41	Équipement minimum salle d'eau supplémentaire : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche - obligatoire pour toutes les catégories	NA	3	Non	0			Critère non applicable pour les logements de moins de 7 personnes en catégorie 1,2,3,4*
42	Un water-closet (avec cuvette à l'anglaise, abattant, chasse d'eau) privatif intérieur au logement	NA	2	Non	0			Critère non applicable pour les logements de moins de 7 personnes en catégorie 1,2,3,4*
43	Deux points lumineux dont un sur le lavabo	O	2	Non	0			
44	Une prise de courant libre à proximité du miroir	O	2	Oui	2			
45	Patère(s)	X	1	Oui	1			
46	Miroir - Miroir en pied obligatoire pour les 4* et 5*	O	2	Oui	2			
47	Tablette sous miroir ou plan vasque	O	2	Non	0			
48	Espace(s) de rangement (hors tablette sous miroir et plan vasque)	O	2	Oui	2			
49	Sèche-cheveux électrique	O	1	Non	0			
50	Evier avec robinet mélangeur ou mitigeur avec sortie d'eau unique (eau chaude et eau froide)	X	3	Oui	3			
51	Nombre de foyers respectés	X	3	Oui	3			4 gaz
52	Plaque vitrocéramique ou à induction	O	3	Non	0			
53	Mini-four pour les logements jusqu'à 4 personnes (inclus)	O	2	Non	0			
54	Four	X	3	Oui	3			
55	Four à micro-ondes	O	3	Oui	3			
56	Ventilation ou hotte aspirante ou ventilation mécanique contrôlée	X	4	Oui	4			Hotte aspirante
57	Quantité de vaisselle de table non dépareillée en nombre suffisant pour le nombre d'occupant : - verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalents, tasses à café - vaisselle obligatoire pour les catégories 1*, 2* et 3* - verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalents, tasses à café, verres à vin, verres apéritif, coupes à champagne - vaisselle obligatoire pour les catégories 4* et 5*	X	3	Oui	3			
58	Quantité de matériel pour la préparation des repas : 1 saladier, 1 plat allant au four, 1 plat, 2 casseroles, 1 poêle, 1 tire-bouchon, 1 paire de ciseaux, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 plat à tarte, 1 ouvre-boîte	X	3	Oui	3			

N° critère	Intitulé du critère	Statut	Nb de points affectés	Validation	points	Note	Surfaces	Commentaires
59	Autocuiseur ou cuit-vapeur ou fait-tout	X	2	Oui	2			Autocuiseur
60	Cafetière	X	2	Oui	2			
61	Bouilloire	O	1	Oui	1			
62	Grille pain	O	1	Non	0			
63	Machine à laver la vaisselle pour les logements de plus de 4 personnes (inclus) - 2 personnes (inclus) pour les catégories 4* et 5*	O	2	Non	0			
64	Réfrigérateur avec compartiment conservateur	X	4	Oui	4			
65	Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur	O	2	Oui	2			
66	Poubelle fermée	X	1	Oui	1			
67	Pour accéder au 4ème étage à partir du rez-de-chaussée	O	4	Non	0			
68	Pour accéder au 3ème étage à partir du rez-de-chaussée	O	4	Non	0			
69	Emplacement(s) à proximité	X	4	Oui	4			
70	Emplacement(s) privatif(s)	O	2	Non	0			
71	Garage privatif fermé	O	2	Non	0			
72	Logement meublé avec balcon ou loggia (3 m ² minimum) équipé d'un mobilier de jardin	O	2	Non	0			
73	Logement meublé avec terrasse ou jardin privé (5m ² minimum) équipé d'un mobilier de jardin	O	3	Non	0			
74	Logement meublé avec parc ou jardin - 50 m ² minimum (200 m ² minimum quand il est commun à d'autres logements)	O	4	Oui	4			
75	Un équipement de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	O	2	Oui	2			
76	Un équipement supplémentaire de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	O	2	Oui	2			
77	Un équipement supplémentaire de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	O	2	Oui	2			
78	Logement avec vue paysagère (vue mer, montagne, plaine ou zone urbaine agréable et dégagée)	O	4	Non	0			
79	Logement avec accès immédiat à des pistes de ski ou plage ou plan d'eau	O	4	Non	0			
80	Logement proche de centre(s) d'animation(s), lieu(x) de spectacle(s), de commerce(s) ou de transport(s) public(s)	O	4	Oui	4			
81	Les sanitaires (toilette(s) et salle(s) d'eau) sont propres et en bon état	X	5	Oui	5	3/3		
82	Les sols murs et plafonds sont propres et en bon état	X	5	Oui	5	3/3		
83	Le mobilier est propre et en bon état	X	5	Oui	5	3/3		
84	La literie est propre et en bon état	X	5	Oui	5	3/3		
85	La cuisine ou coin cuisine et les équipements sont propres et en bon état	X	5	Oui	5	3/3		
86	Mise à disposition du résumé de la présente grille de classement sur demande	X	1	Oui	1			
87	Mise à disposition de dépliants et brochures d'informations locales pratiques et touristiques mise à jour (année courante)	X	3	Oui	3			
88	Documentation d'informations touristiques traduite en au moins une langue étrangère mise à disposition	O	2	Non	0			
89	Accueil personnalisé sur place	O	3	Oui	3			
90	Draps à la demande - Draps inclus pour la catégorie 5*	O	2	Oui	2			
91	Linge de toilette à la demande - Linge de toilette inclus pour la catégorie 5*	O	2	Oui	2			
92	Linge de table à la demande - Linge de table inclus pour la catégorie 5*	O	2	Oui	2			
93	Lits faits à l'arrivée à la demande - Lits faits à l'arrivée inclus pour la catégorie 5*	O	3	Oui	3			
94	Matériel pour bébé (siège et lit) à la demande	X	2	Oui	2			
95	Service de ménage à la demande	O	2	Oui	2			
96	Produits d'entretien à la demande ou mis à disposition	O	3	Oui	3			
97	Adaptateurs électriques à la demande	O	2	Oui	2			
98	Informations concernant l'accessibilité sur la documentation relative au logement	NA	2	Non	0			Critère non applicable pour les logements non équipés pour l'accueil des personnes atteintes d'un handicap
99	Mise à disposition d'une boucle magnétique portative	O	2	Non	0			
100	Réveil lumineux ou vibreur	O	2	Non	0			
101	Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées	O	2	Non	0			
102	Mise à disposition d'un téléphone à grosses touches	O	2	Non	0			
103	Présence d'un siège de douche avec barre d'appui	O	2	Non	0			

N° critère	Intitulé du critère	Statut	Nb de points affectés	Validation	points	Note	Surfaces	Commentaires
104	Largeur de toutes les portes adaptées	O	2	Non	0			
105	Documentation mise à disposition, simple, compréhensible, associant pictogrammes et images aux textes (un seul message à la fois)	O	2	Non	0			
106	Mise en oeuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie	X	2	Oui	2			
107	Mise en oeuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire	O	2	Oui	2			
108	Mise en oeuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau	X	2	Oui	2			
109	Mise en oeuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire	O	2	Non	0			
110	Tri sélectif verre, papier (poubelles séparées) et affichage des règles de tri et des informations sur la localisation des points de collecte volontaire	X	2	Oui	2			
111	Information des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement	X	3	Oui	3			
112	Utilisation de produits d'entretien et consommables respectueux de l'environnement	O	3	Non	0			

(1) NA : non applicable – (2) Le champ commentaire peut faire référence à un document tiers (justification de validation du critère, justification détaillée d'une non-conformité, photo, ...)

Les résultats

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires à respecter pour la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables)	150
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95 % de (a)	142
c) Nombre de points obligatoires atteints	144
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	Oui
d) Nombre de points obligatoires à compenser – dans la limite de 5 % du total des points obligatoires à respecter (coefficient 3), soit $(a) - (c) * 3$:	18
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour la catégorie demandée	
	151
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10 %, 20%, 30 %, 40 % respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5* de (e)	8
g) Nombre de points à la carte à atteindre : $(d) + (f)$	26
h) Nombre de points à la carte atteints	67
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	Oui

Dénomination du meublé : Le Brochet
Dénomination du loueur : RAGUIN Paul
Catégorie de classement : 1*

